

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC SYNTH RS LONGLIFE IV SAE 0W-20

Date de révision: 24.08.2020 Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

HIGHTEC SYNTH RS LONGLIFE IV SAE 0W-20

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Huile moteur

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: ROWE Mineralölwerk GmbH

 Rue:
 Langgewann 101

 Lieu:
 D-67547 Worms

 Téléphone:
 +49 (0)6241 5906-0

Téléphone: +49 (0)6241 5906-0 Téléfax: +49 (0)6241 5906-999 e-mail: Téléfax: +49 (0)6241 5906-999

e-mail: info@rowe-oil.com
Internet: www.rowe-oil.com
Service responsable: sdb@rowe-oil.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Giftnotruf Mainz (DE; E) +49 (0)6131-19240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) nº 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208 Contient Alkylphénols C14-C16-C18. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC SYNTH RS LONGLIFE IV SAE 0W-20

Date de révision: 24.08.2020 Page 2 de 11

Composants dangereux

N° CAS	Substance					
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH			
	Classification SGH	•	•			
157707-86-3	Dec-1-ène, trimères, hydrogénés			60 - <= 100 %		
	500-393-3		01-2119493949-12			
	Asp. Tox. 1; H304	•				
151006-62-1	hexatriacontane ramifié			5 - < 15 %		
	417-070-7	601-064-00-8	01-0000016388-62			
	Aquatic Chronic 4; H413					
64742-54-7	distillats (pétrole), hydrotraités, lo	5 - < 15 %				
	265-157-1		01-2119484627-25			
	Asp. Tox. 1; H304					
72623-87-1	huiles de graissage (pétrole), C20	5 - < 15 %				
	276-738-4	649-483-00-5	01-2119474889-13			
	Asp. Tox. 1; H304					
72623-86-0	huiles de graissage (pétrole), C15 non spécifiée	5 - < 15 %				
	276-737-9		01-2119474878-16			
	Asp. Tox. 1; H304					
36878-20-3	Bis(nonylphenyl)amine	1 - < 2,5 %				
	253-249-4		01-2119488911-28			
	Aquatic Chronic 4; H413					

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Traitement médical nécessaire. En cas d'une inhalation d'aérosols/de brouillards/de projections : Consulter un médecin.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau.

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC SYNTH RS LONGLIFE IV SAE 0W-20

Date de révision: 24.08.2020 Page 3 de 11

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Dioxyde de carbone (CO2). Extincteur à sec. Mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. Dangers particuliers émanant de la substance elle-même, de ses produits de combustion ou des gaz libérés:

Dioxyde de carbone (CO2). Monoxyde de carbone Oxydes de soufre. Phosphore oxydes. Acide sulfhydrique (H2S).

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. suie En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Porter un vêtement de protection approprié.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Conditions à éviter: formation d'aérosol ou de nébulosité.

Préventions des incendies et explosion

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC SYNTH RS LONGLIFE IV SAE 0W-20

Date de révision: 24.08.2020 Page 4 de 11

Classe de feu: B (normes DIN/EN: EN2)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

Tenir à l'écart de la chaleur. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Alimentaire pour l'homme et pour l'animal, Agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Huile moteur

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation						
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur			
36878-20-3	Bis(nonylphenyl)amine						
Salarié DNEL, à long terme		dermique		0,62 mg/kg p.c./jour			

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation				
Milieu environnemental		Valeur			
36878-20-3 Bis(nonylphenyl)amine					
Eau douce		0,1 mg/l			

8.2. Contrôles de l'exposition



Mesures d'hygiène

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Ne pas inspirer les vapeurs.

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Utilisation de vêtements de protection.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC SYNTH RS LONGLIFE IV SAE 0W-20

Date de révision: 24.08.2020 Page 5 de 11

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide
Couleur: vert foncé
Odeur: caractéristique

pH-Valeur: non déterminé

Modification d'état

Point de fusion:

Point initial d'ébullition et intervalle

non déterminé

non déterminé

d'ébullition:

Point d'écoulement: ~ -50 °C
Point d'éclair: >200 °C

Inflammabilité

solide: non applicable gaz: non applicable

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif. Aucune donnée disponible

Limite inférieure d'explosivité:

non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:

non déterminé

Température d'auto-inflammabilité

solide: non applicable gaz: non applicable
Température de décomposition: non déterminé

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

Pression de vapeur:

Densité:

~ 0,836 g/cm³

Hydrosolubilité:

La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage:

Viscosité cinématique:

~ 8,2 mm²/s

(à 100 °C)

Densité de vapeur:

Taux d'évaporation:

non déterminé

non déterminé

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC SYNTH RS LONGLIFE IV SAE 0W-20

Date de révision: 24.08.2020 Page 6 de 11

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible Décapage et acides

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants, fortes. Décapage et acides

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Pas de données disponibles

Effet irritant: Ne pas inspirer les gaz/vapeurs.

N° CAS	Substance								
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode			
64742-54-7	distillats (pétrole), hydrotraités, lourds, paraffines								
	orale	DL50 > mg/kg	>2000	Rat	OECD 401				
	cutanée	DL50 > mg/kg	>2000	Lapin	OECD 402				
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 >	>5000	Rat	OECD 403				
36878-20-3	Bis(nonylphenyl)amine								
	orale	DL50 > mg/kg	>5000	Rat	OECD 401				
	cutanée	DL50 > mg/kg	>2000	Lapin	OECD 402				

Irritation et corrosivité

Effet irritant sur la peau : aucune/aucun

Un contact fréquent ou prolongé avec les yeux peut provoquer leur irritation.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Ce produit n'a pas été classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]. aucune/aucun

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC SYNTH RS LONGLIFE IV SAE 0W-20

Date de révision: 24.08.2020 Page 7 de 11

N° CAS	Substance							
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode	
64742-54-7	distillats (pétrole), hydrotraités, lourds, paraffines							
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 1000	96 h	Fish	OECD 203		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 100	72 h		OECD 201		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 100	48 h	Daphnia	OECD 202		
72623-87-1	huiles de graissage (pétrole), C20-50, hydrotraitées, neutres, issues du pétrole							
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 100	96 h		OECD 203		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>= 100	72 h		OECD 201		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 10 000	48 h		OECD 202		
36878-20-3	Bis(nonylphenyl)amine							
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>100	96 h	Brachydanio rerio	OECD 203		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	600 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD 201		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>100	48 h	Daphnia magna	OECD 202		

12.2. Persistance et dégradabilité

En raison de sa faible solubilité dans l'eau, le produit sera séparé en majeure partie mécaniquement dans les installations d'épuration biologique. Difficilement éliminable de l'eau.

N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE). Le produit est partiellement biodégradable. Il reste des résidus notables.

Les huiles usagées ne doivent être versées ni dans les canalisations d'égouts ni dans les eaux et ne doivent pas pénétrer dans le sol.

N° CAS	Substance						
	Méthode	Valeur	d	Source			
	Évaluation						
36878-20-3	Bis(nonylphenyl)amine						
	Traitement biologique aérobie 1% 28						
	N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE).						

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
64742-54-7	distillats (pétrole), hydrotraités, lourds, paraffines	@1719.B0172 86 >4
72623-87-1	huiles de graissage (pétrole), C20-50, hydrotraitées, neutres, issues du pétrole	> 6
36878-20-3	Bis(nonylphenyl)amine	>7,6

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'a pas été testé.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC SYNTH RS LONGLIFE IV SAE 0W-20

Date de révision: 24.08.2020 Page 8 de 11

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les critères de classement des déchets cités sont des recommandations basées sur l'utilisation probable de la substance qui peuvent éventuellement être remplacés par d'autres chez l'utilisateur.

Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Code d'élimination des déchets - Produit

130206 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES

FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19); huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées; huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification synthétiques; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

130206 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES

FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19); huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées; huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification synthétiques; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE,

MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de

tels résidus; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

<u>14.2. Désignation officielle de</u>

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport fluvial (ADN)



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC SYNTH RS LONGLIFE IV SAE 0W-20

Date de révision: 24.08.2020 Page 9 de 11

14.1. Numéro ONU: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.2. Désignation officielle deLe produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour leLe produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.2. Désignation officielle deLe produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 28: distillats (pétrole), hydrotraités, lourds, paraffines; huiles de graissage (pétrole), C15-30,

hydrotraitées, neutres, issues du pétrole ; huile de base - non spécifiée

Indications relatives à la directive N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

2012/18/UE (SEVESO III):

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

Résorption cutanée/sensibilisation: Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC SYNTH RS LONGLIFE IV SAE 0W-20

Date de révision: 24.08.2020 Page 10 de 11

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1.2.3,4.7.8,9.15,16.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate LL50: Lethal loading, 50% EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic vPvB: very persistent, very bioaccumulative

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)

EmS: Emergency Schedules MFAG: Medical First Aid Guide

ICAO: International Civil Aviation Organization

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container SVHC: Substance of Very High Concern

Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: http://abk.esdscom.eu

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

EUH208 Contient Alkylphénols C14-C16-C18. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC SYNTH RS LONGLIFE IV SAE 0W-20

Date de révision: 24.08.2020 Page 11 de 11

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)